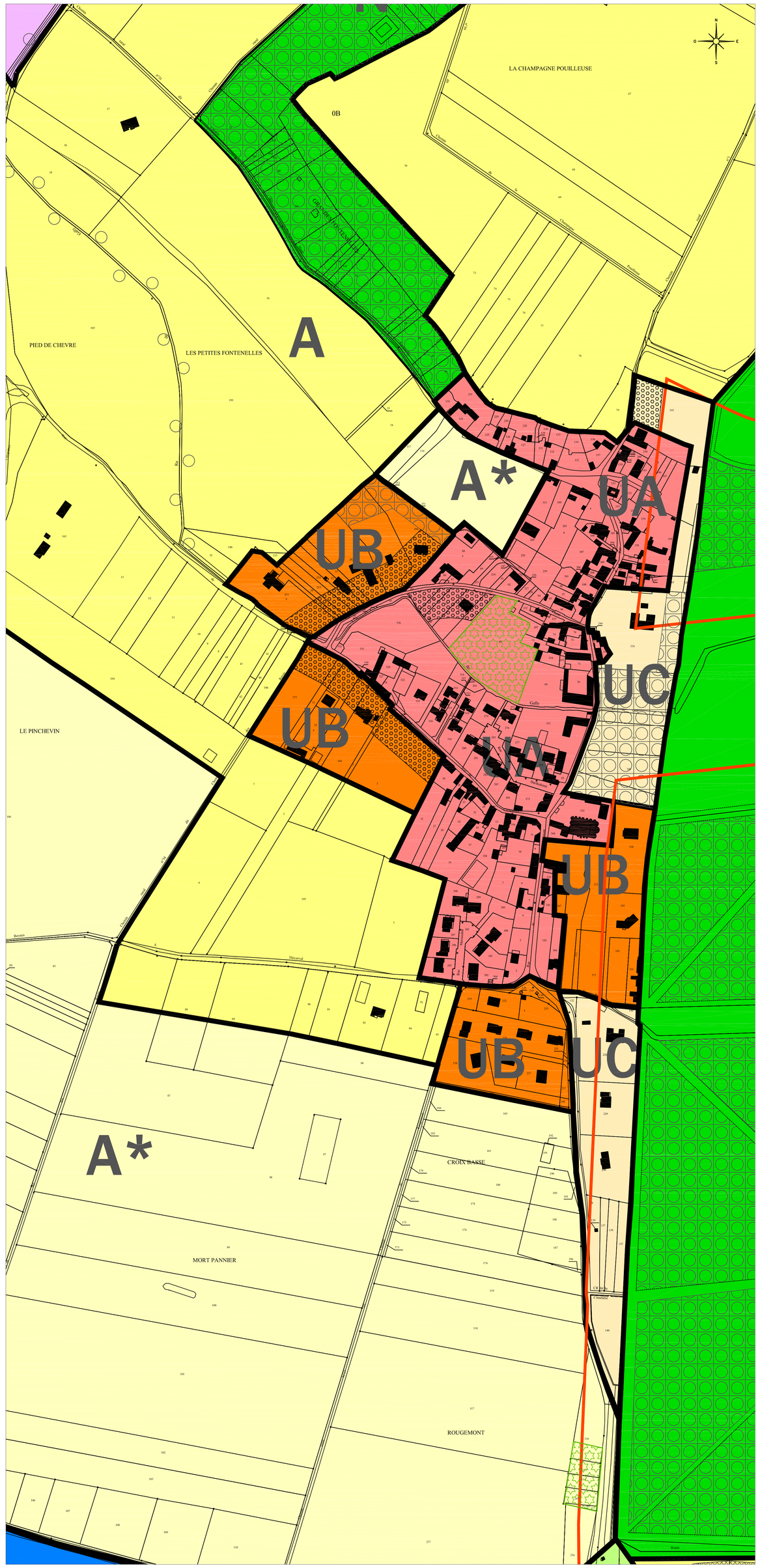

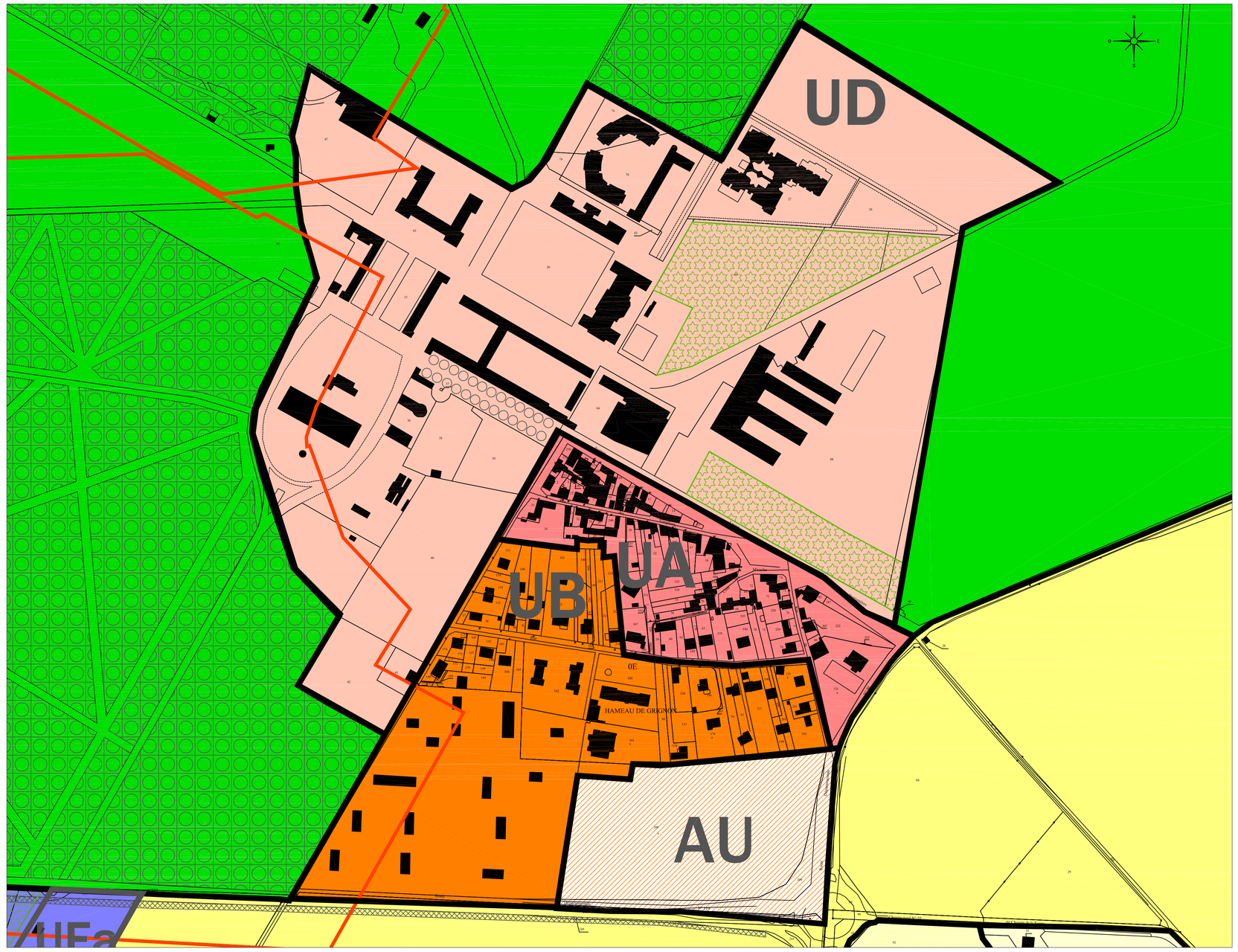

LEGENDE

Les zones urbaines

ZONE UA
Centres villes anciens

ZONE UB
Extension des centres anciens

ZONE UC
Zone pavillonnaire moins dense

ZONE UD
Zone destinée à recevoir des activités en lien avec la recherche et l'enseignement

ZONE UE
Zone à caractère mixte - secteur de Folleville

ZONE UF
Zone d'équipements sportifs

ZONE UG
Zone à caractère mixte en entrée Nord-Ouest

ZONE UJ
Zone Industrielle

ZONE UZ
Zone de l'aérodrome

Les zones d'urbanisation future

ZONE AU
Zone à urbaniser à vocation d'habitat

ZONE AUJ
Zone à urbaniser à vocation d'activité

Les zones agricoles

ZONE A
Zone naturelle réservée aux activités agricoles

ZONES A'
Zones spécifiques accueillant des établissements de recherche agronomique.

**ZONES A*
Zones agricoles protégés liées à la préservation de vues remarquables

Les zones naturelles

ZONE N
Zones naturelles à protéger en raison de la qualité du site

ZONE Ng
Réalisation d'un parcours de golf

Espace Bolsé Classé à protéger ou à créer

Bande de protection de 50 m comptée à partir de la lisière du massif bolsé de plus de 100 ha

Plantation à protéger ou à créer au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme

Polygone d'implantation

Zone non aedificandi
(Bâtiments de paysage à créer ou à préserver au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage 2/2

Les bourgs

Echelle : 1/2000

DEPARTEMENT DES YVELINES

Grande rue
78 850 THIVERVAL-GRIGNON

Tel : 01 30 79 91 10
Fax : 01 30 79 91 11

MODIFICATION DU PLU
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du 27 Novembre 2015